



HAL
open science

Résilience

Raphael Mathevet, Marie-Ange Schellekens-Gaiffe

► **To cite this version:**

Raphael Mathevet, Marie-Ange Schellekens-Gaiffe. Résilience. Dictionnaire juridique du changement climatique, Collection de l'Institut des Sciences Juridiques et Philosophique de la Sorbonne, 2022, pp.453-455. hal-03921200

HAL Id: hal-03921200

<https://hal.science/hal-03921200>

Submitted on 3 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Résilience

Le terme de résilience est employé en physique des matériaux pour désigner leur résistance à la déformation et aux chocs. Il est utilisé aussi en psychologie quand une personne prend acte de son traumatisme pour ne plus vivre dans la dépression. Si en français, le mot latin *resilire* a principalement été défini comme un ‘saut en arrière’ - une résiliation ou une rétractation - en anglais l’idée de la réaction à un choc a été privilégiée, depuis le XVII^{ème} siècle il s’agit de ‘rebondir après une perturbation’. Aujourd’hui en sciences politique, en écologie comme en informatique, la résilience est la capacité du système considéré à continuer de fonctionner ou à se rétablir après une perturbation extérieure. Le concept est désormais très mobilisé pour étudier les interactions entre les sociétés humaines et leur environnement dans un monde qui connaît de profonds changements. Dans un contexte de forte incertitude, le concept de résilience socio-écologique connaît un succès croissant car nos sociétés sont en recherche d’une relation avec les processus naturels qui autorise à la fois la satisfaction de nos besoins matériels et immatériels mais aussi de résister aux chocs économiques et environnementaux.

La résilience a longtemps été définie comme la mesure du temps de retour à un équilibre unique après une perturbation, on essayait alors de comprendre comment revenir à une situation de départ mais dans la perspective d’un monde complexe fait de multiples équilibres, la résilience correspond davantage aujourd’hui à la quantité de perturbation qu’un système peut recevoir avant de passer à un autre état ou domaine de stabilité. Penser la résilience d’un système revient alors à penser les transitions entre différents états plus ou moins désirés par les humains et à identifier les effets de seuils, les points de basculement d’un état à l’autre. Ainsi, la résilience d’un système socio-écologique est sa capacité à absorber les perturbations d’origine naturelle (un tsunami, une sécheresse) ou humaine (un accident nucléaire, une politique publique etc.), à apprendre et s’adapter, à se réorganiser de façon à maintenir ses fonctions et sa structure.

L’apparition de la résilience dans le champ du droit est relativement récente et est liée d’une part, à la montée en puissance de la question de la sécurité des biens et des personnes, de la gestion des risques pour la santé humaine et l’environnement et d’autre part, à l’émergence d’un cadre juridique supranational autour des catastrophes naturelles ou industrielles.

Dans le contexte environnemental et climatique, la résilience s’entend de la capacité d’un système, d’une communauté ou d’une société, exposés à des dangers d’y résister et de les absorber, de s’adapter à leurs effets et de s’en relever rapidement et efficacement. La pensée de la résilience englobe ici l’acquisition des connaissances, la diversité et surtout la conviction

que les êtres humains et la nature sont si étroitement liés qu'ils doivent être considérés comme constitutifs d'un seul et même système socio-écologique.

Basée sur la préparation et la capacité à répondre aux impacts du changement climatique au niveau local, régional, national, européen et international, la résilience permet de s'attaquer aux causes profondes des changements, au delà de la pure gestion des conséquences. La résilience figure au côté de l'atténuation et de l'adaptation parmi les mécanismes utilisés face au changement climatique.

Le concept de résilience se trouve au cœur des efforts entrepris par l'ONU visant au développement d'une politique et d'une régulation globale des catastrophes naturelles à travers les actions menées par le Bureau pour la réduction des risques de catastrophe et l'application de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR). Sous l'égide des Nations unies, le cadre Sendai pour la prévention des risques et catastrophes naturelles, qui succède au cadre d'action de Hyōgo, participe ainsi à l'émergence d'un cadre de gouvernance global qui trouve des prolongements au niveau national et local par le biais de diverses initiatives prenant plus particulièrement en compte les vulnérabilités liées au cadre urbain et à l'extrême pauvreté.

L'Union européenne a également mis en avant la résilience comme paradigme de son action depuis la communication de 2012 sur l'approche européenne de la résilience (COM (2012) 586 final), pour l'intégrer progressivement dans l'ensemble de ses politiques. La stratégie d'adaptation au changement climatique (COM (2013)216 final) ainsi que les mécanismes de protection civile et le centre de coordination des réponses aux urgences posent les jalons de la résilience du continent européen face aux défis posés par le changement climatique. L'UE soutient également l'approche de résilience dans le cadre de son action extérieure, en particulier auprès des pays les plus vulnérables au changement climatique et met l'accent sur le besoin de renforcer la cohérence entre les différents instruments et politique traitant de la résilience afin de lier l'adaptation au changement climatique et la gestion du risque de catastrophe.

Dans ce contexte, la notion de résilience n'échappe pas aux controverses idéologiques et politiques. Ainsi, ce cadre d'analyse est tout autant utilisé par ceux qui tentent de penser de nouveaux modèles de développement basés sur la coordination, la régulation et la solidarité que par ceux qui voient dans l'individu et la responsabilité locale des sources de résilience aux dépens de l'action publique, la responsabilité centralisée et planifiée. Les critiques les plus radicales rejettent même ce terme parce qu'il habille souvent de nouvelles politiques de

dérégulation sociale au nom de l'adaptation à un changement qu'il faudrait accepter et supporter alors qu'il conviendrait de transformer le modèle économique dominant à ses origines. Ces controverses mettent en avant la nécessité d'intégrer les enjeux de justice sociale et environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques destinés à développer la résilience socio-écologique au changement climatique.

On l'aura compris, selon ce cadre d'analyse, les crises sont des moments cruciaux de réorganisation. La crise climatique et la COVID19 questionnent le choix entre deux trajectoires de résilience : mettre en œuvre des politiques d'adaptation qui viseront la conservation du système socio-économique précédent en réduisant sa vulnérabilité ou des politiques de transformation qui consistent à changer en profondeur le système. S'adapter ou se transformer ? c'est bien la question qui a structuré le débat sur les actions à entreprendre après la crise du covid19 ou sur les incitations et normes à intégrer dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Marie-Ange Schellekens et Raphaël Mathevet

Bibliographie indicative

K. BROWN, *Resilience, Development and Global Change*, Oxon, Routledge, 2015, 228 p.

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *l'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire*, (COM (2012) 586 final), Bruxelles, 3 octobre 2012.

R. MATHEVET, F. BOUSQUET, *Résilience & Environnement, Penser les changements socio-écologiques*, Paris, Buchet-Chastel, 2014, 170 p.

Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030, United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR), A/CONF.224/CRP.1, 2015.